



CONSEIL MUNICIPAL du lundi 27 janvier 2020

Compte rendu détaillé

L'an deux mil vingt, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – Mme KD. MAKOUTA – Mme L. BOURRICAT – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.

Absents représentés

Mme J. FOURGEUX par M. B. BAILLY – Mme C. KOZAK par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme D. LABORDE par M. M. BAFFIE – M. M. HAMDANI par Mme M. LAFFORGUE – M. J. HOARAU par M. G. ALAPETITE – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Absent

M. D. ROUSSAUX

Secrétaire de séance

M. F. PERIDON

La séance est ouverte à 20 heures.

M. le Maire

Mes chers amis, bonsoir. Visiblement, nous sommes assez nombreux pour tenir notre séance, mais il nous faut, bien sûr, le vérifier. Je passe donc la parole à notre Directrice Générale des Services.

Madame Christine CLEDASSOU-GOUSSARD, Directrice Générale des Services, procède à l'appel.

M. le Maire

Lors de notre dernière réunion, notre collègue Cyril DELPUECH était secrétaire de séance. Tout le monde a-t-il reçu le compte rendu de cette réunion ? Il n'a suscité, jusqu'à cet instant, aucune remarque. Y en a-t-il en séance ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce compte rendu.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire

L'ordre du tableau voudrait qu'aujourd'hui, s'il en est d'accord et si l'assemblée y consent, notre collègue Frédéric PERIDON soit la plume de ce Conseil.

Il en est ainsi décidé.

Monsieur Frédéric PERIDON est élu secrétaire de séance.

M. le Maire

Nous avons 9 questions inscrites à notre ordre du jour. Les 3 premières sont relatives à des questions budgétaires.

DÉLÉGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

M. le Maire

La première délibération, que nous présente Christian GHIS, est l'autorisation relative aux dépenses d'investissement 2020 avant le vote du budget primitif 2020. C'est une délibération traditionnelle dans toutes les communes en début d'exercice budgétaire.

DÉLIBÉRATION N° 1 – AUTORISATION RELATIVE AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :

Monsieur Christian GHIS, Adjoint au Maire en charge de l'optimisation budgétaire et finances communales

Présentation :

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines opérations d'Investissement avant le vote du Budget Primitif 2020, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser certaines dépenses d'investissement.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Cette délibération va me permettre, avant l'échange que vous pourriez souhaiter à son propos, de vous donner de manière incidente deux informations.

La première information est sur le chantier de la piscine dont j'avais proposé, il y a quelques mois, à l'ensemble de notre assemblée qu'elle puisse le visiter en l'état où il était à l'époque. Ce chantier évolue jour après jour, vous le voyez de l'extérieur. L'autre jour, à l'intérieur, j'ai eu l'occasion de mesurer combien le chantier allait bon train. Il y a donc confirmation que ce chantier sera terminé au printemps et que nous pourrons, sans aucun doute – il est absolument indispensable de le faire –, l'ouvrir à nos concitoyens aux beaux jours, c'est-à-dire au printemps, en espérant que ce soit le plus tôt possible en milieu de printemps.

La deuxième information découle de l'évocation de notre nouveau centre nautique. C'est la délibération qui sera prise au Conseil communautaire du 4 février prochain par l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, et qui portera tarif pour notre centre nautique. Je porte ceci à votre connaissance avant que ce ne soit délibéré parce que c'est déjà « dans les tuyaux » et que ce sera, sans aucun doute, ce qui sortira de l'assemblée communautaire.

Le tarif, pour un adulte habitant GPS (Grand Paris Sud) sera de 3,60 euros. Pour un habitant extérieur à Grand Paris Sud, il sera de 4,80 euros. Pour mémoire et pour référence, avant la fermeture de notre piscine, il y a plus d'un an, le tarif était de 3,25 euros. Nous étions donc à 3,25 euros dans notre piscine Tournesol en fin de parcours. Nous passons donc à 3,60 euros pour un centre nautique avec 5 bassins et l'ensemble des équipements de bien-être qui s'y trouvent. Le tarif réduit était de 2,10 euros et, dans le nouvel équipement, il sera de 2,30 euros et de 3,80 euros pour les personnes habitant hors Grand Paris Sud. Les cartes de 10 entrées étaient à 27,60 euros dans notre équipement et seront à 25 euros dans le nouvel équipement, soit 2,60 euros de moins. Ce sera 35 euros pour les usagers n'habitant pas GPS. Quant au tarif réduit pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les seniors de plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap, il sera de 14 euros pour 10 entrées, c'est-à-dire 1,40 euro l'entrée. La carte annuelle adulte avec autant d'entrées qu'on le veut sera à 120 euros. La carte annuelle au tarif réduit sera à 90 euros. Le tarif adulte pour un groupe sera de 2,20 euros l'entrée et le tarif réduit pour un groupe sera de 1,80 euro. Tout ceci sera dans le compte rendu de notre réunion de ce jour.

Je voulais profiter de notre séance d'aujourd'hui pour vous donner cette information qui permet de mesurer combien notre agglomération a tenu compte de ce que nous lui avons demandé, dans l'hypothèse – qui s'est concrétisée depuis – où elle aurait à gérer pour le compte de la Commune la gestion de cet équipement.

Je reviens à la délibération initiale qui m'avait permis ces deux incidentes. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je la mets donc aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a ni avis contraire ni abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR :	34
CONTRE :	-
ABSTENTION :	-

Décision :

Le Conseil municipal AUTORISE avant le vote du Budget Primitif 2020 Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement.

M. le Maire

Le deuxième point, que nous présente Danielle REDSTONE, est le renouvellement de garantie d'emprunt pour l'un de nos EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

DÉLIBÉRATION N° 2 – RENOUELEMENT DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'EHPAD

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :

Madame Danielle REDSTONE, Conseillère municipale déléguée aux relations internationales

Présentation :

Considérant la garantie d'emprunt accordée à la SA HLM « Les Foyers de Seine et Marne » pour la construction de l'EHPAD, il est demandé au Conseil Municipal de renouveler la garantie d'emprunt dans le cadre du refinancement des prêts garantis en 2008.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je rappelle, en complément de ce que vient de dire Danielle REDSTONE, qu'il est ordinairement de la responsabilité des agglomérations d'apporter une partie de garantie d'emprunt à une partie des emprunts, par exemple, pour la construction de logements sociaux. Les communes ne le font pas. Par contre, nous avons toujours souhaité – je l'avais proposé dès l'origine – accorder une garantie d'emprunt lorsqu'il s'agissait d'établissements de type EHPAD. C'est donc la raison qui nous conduit, aujourd'hui, à délibérer en ce sens.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire et pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

- **Le Conseil municipal RENOUELEMENT la garantie d'emprunt à la SA HLM « Les Foyers de Seine et Marne » pour le refinancement des prêts garantis en 2008 pour la construction de l'EHPAD**

M. le Maire

Le principal morceau – les autres ne sont pas négligeables – de la soirée est devant nous. C'est la présentation que va nous faire Christian GHIS, que je compléterai éventuellement, du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION N° 3 – APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020 ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :

Monsieur Christian GHIS, Adjoint au Maire en charge de l'optimisation budgétaire et finances communales

Présentation :

Considérant la nécessité de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir dans les deux mois précédant le vote du budget, il est soumis au vote du Conseil municipal le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je ferai deux ou trois zooms par rapport à ce qui vient d'être dit.

Le premier sujet est sur le fonds de solidarité de la région Île-de-France. Quand on voit l'évolution de notre situation au regard de ce fonds de solidarité sur les 7 ou 8 années précédentes, on voit un yo-yo. On l'a, on ne l'a plus. L'année où on ne l'a plus, on le garde à moitié, puis on ne l'a plus du tout, puis on l'a à nouveau. Ensuite, on ne l'a plus, donc on l'a à moitié, etc. J'ai donc bien évidemment demandé qu'on ait l'analyse la plus précise possible de notre positionnement par rapport à cette question. Il ne s'agit pas de considérer que nous avons droit à toutes les aides, mais de comprendre pourquoi, quand nous avons droit à une aide d'un montant appréciable puisque nous avons côtoyé le million d'euros, ensuite, nous n'y accédons plus alors que rien dans les fondamentaux de la Commune ne change dans des proportions qui pourraient permettre que nous l'ayons puis que nous ne l'ayons plus. Il y a un effet de seuil, c'est clair. Nous avons visiblement toujours été à la limite. Quand cela allait dans le bon sens, à la limite supérieure, c'était légèrement au-dessus du dernier qui l'aura et du premier qui ne l'aura pas. C'était dans le sens inverse de temps en temps.

Quels sont les éléments qui, objectivement, peuvent expliquer ce positionnement toujours incertain ? Le premier est le passage, en 2016, de l'agglomération de Sénart à l'agglomération Grand Paris Sud. Je n'entre pas dans les détails, mais si vous le souhaitiez nous pourrions bien sûr le faire. Parmi les éléments pris en compte, il y a le potentiel financier de chaque commune. Or ce potentiel est également abondé par une partie de prise en compte du potentiel financier de l'Agglomération et ce n'est pas à notre avantage. Le deuxième élément qu'il faut prendre en compte – jouer sur cet élément est tout sauf simple – est que ce sont des constats faits de son positionnement par rapport aux autres et par rapport à la moyenne des autres. Il est toujours délicat de modifier cette donnée. La deuxième donnée parmi celles qui s'avèrent nous pénaliser ou nous priver de cette ressource est celle des logements sociaux. Je le dis parce qu'on fait souvent le reproche à une commune – trop souvent – de laisser ou de favoriser la construction de logements sociaux.

Je rappelle que jusqu'à la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), la Commune était largement au-delà des obligations légales tirées de la loi SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain) qui fixait à 20 % le nombre de logements sociaux qui devaient se trouver sur le territoire d'une commune. La loi ALUR a fait passer du jour au lendemain cette obligation de 20 à 25 %. Certes, il s'agit d'une obligation sanctionnable financièrement en 2025 seulement, mais qui est suivie dès maintenant par les services de l'État qui peuvent chagriner une commune. Ils peuvent quelquefois aller plus loin lorsque cette commune laisse passer une demande de permis de construire pour des logements en accession à la propriété alors que la Préfecture considère que le pourcentage de logements sociaux de la commune est tellement éloigné des 25 % qu'il n'est pas question d'autoriser ce programme, mais qu'il faut le transformer en logements sociaux.

Beaucoup de communes se trouvent « carencées ». Cela veut dire qu'elles ont un tel décrochage par rapport aux 25 % – la plupart du temps, elles sont en dessous du taux de 20 % qui était le seuil initial de la loi SRU – que l'État, quelquefois, les supplante et reprend son droit d'attribution des permis de construire pour en refuser certains, en autoriser d'autres, voire pour acquérir des terrains et faire construire des logements sociaux afin d'avancer vers ce qui conduit, dans le meilleur des cas, à 25 %. Donc, pour certains, nous avons trop de logements sociaux, mais, pour la loi, nous n'en avons pas assez.

Tout ceci rapporté au volume global de logements sociaux sur l'Agglomération (au-delà de 30 %) nous situe également, en termes relatifs, moins bien qu'avant. Ces deux éléments font partie d'un ensemble qui explique aujourd'hui que nous n'ayons pas de perspective de retrouver une somme de cette importance au titre du fonds de solidarité de la région Île-de-France. J'ai demandé à nos services de suivre cela de très près et de voir quels sont les autres éléments qui peuvent permettre, sans aller vers des politiques qui n'auraient que pour ambition d'aller chercher de l'argent alors que les critères d'attribution peuvent changer à tout moment – ce ne serait donc pas très raisonnable –, de ne pas trop nous éloigner de ce qui nous permettrait, éventuellement, un jour, toute chose égale par ailleurs ou susceptible d'évoluer, de retrouver ces recettes.

Pourquoi est-ce que j'évoque le FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France) ? Parce que quand vous avez, au même moment, 1,5 million d'euros en moins par an de dotation de l'État au titre de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et pratiquement 1 million d'euros en moins au titre du FSRIF, cela commence à faire beaucoup. Sur un budget dont vous avez vu qu'il est à peu près de 27 millions d'euros en fonctionnement, vous comprenez que 2,5 millions d'euros en moins commencent à ressembler à 10 % de recettes en moins. Avec ces 10 % de recettes en moins, quand on voit que les dépenses n'ont que peu de perspectives de baisser, sauf à supprimer des politiques locales, donc des services, on comprend la difficulté de l'exercice. Je voulais donc faire un petit zoom sur le sujet, parce qu'il est important d'avoir cela à l'esprit.

Le deuxième sujet est celui de la fiscalité. Christian GHIS n'est pas entré dans le détail et, à ce stade, je ne le ferai pas non plus, mais j'appuierai un peu dessus. Il y a encore 20 ans, nous avions trois tiers dans la structure budgétaire d'une commune comme la nôtre : les dotations de l'État et assimilés, la fiscalité et toutes les autres recettes, dont le produit des services qui contribuent aux autres recettes. On voit bien qu'aujourd'hui c'est totalement déséquilibré. La recette fiscale est une recette majeure pour une commune comme la nôtre, aujourd'hui. Or, nous pouvons nous le reprocher – personne ne nous le reproche, mais personne ne vient d'ailleurs nous en remercier plus que cela –, nous avons une sagesse en matière de pression fiscale qui n'a pas d'égal. Je me suis penché sur tout cela au niveau national et l'on compte sur les doigts d'une main les communes qui, depuis 25 ans, ont fait l'effort que nous avons fait de ne pas augmenter et, mieux, d'avoir baissé le niveau de la pression fiscale. Cela a des conséquences. Les conséquences sont que les bases étant ce qu'elles sont et même si elles

évoluent, le maintien de la pression fiscale ne crée pas de richesse supplémentaire. Chez nous, 1 point de fiscalité (si nous augmentions la pression fiscale de 1 %), c'est 300 000 euros. Si nous augmentions la pression fiscale de 5 %, ce serait 1,5 million d'euros. C'est ce dont l'État a amputé la Commune dans ses dotations. Certaines communes l'on fait, mais nous ne l'avons pas fait. C'est notre politique, nous l'assumons, mais il faut comprendre, derrière, ce qu'il y a. Je ne dis pas cela pour regretter de ne pas avoir augmenté la pression fiscale puisque c'était un engagement que nous avons toujours pris et que nous avons solidairement et unanimement toujours tenu.

J'en profite pour faire une incidente sur les bases et sur les perspectives liées à la suppression de la taxe d'habitation. Nous avons reçu des informations qui sont assez précises. Je remercie la volonté de nos gouvernants d'avoir demandé à nos percepteurs-trésoriers respectifs de venir à la rencontre de tous les maires pour leur expliquer ce qu'il se passera en 2020 et les années 2021 et 2022 pour ce qui concerne la compensation de la suppression de la taxe d'habitation. En 2020, nous avons la garantie d'un montant égal à bases égales de ce que nous avons en 2019. Si nous avons annoncé tout à l'heure une prévision d'augmentation du produit fiscal d'à peu près 300 000 euros, c'est que l'évolution des bases, telles qu'elles ont été votées par la loi de Finances et telles qu'elles s'élargissent avec des contribuables nouveaux (entreprises, particuliers, bâtiments collectifs, etc.), avec un même taux, produit un effet un peu amélioré.

Vous avez certainement entendu dire que le Gouvernement et le Parlement ont décidé que, la taxe d'habitation disparaissant pour les résidences principales, nous conserverons le peu de résidences secondaires pour lesquelles les contribuables paieront encore la taxe d'habitation. Nous en avons peu et, dans certaines communes, c'est l'inverse (beaucoup de résidences secondaires par rapport au nombre de résidences principales). Nous recevrons, à due concurrence, ce qui était le produit du foncier bâti allant au Département, ce dernier se voyant compenser le foncier bâti qu'il perdra par une part de TVA que le Gouvernement déléguera aux conseils départementaux.

Il se trouve que, pour la commune de Combs-la-Ville, ce que le Département touche en foncier bâti est supérieur à ce que nous avons touché en taxe d'habitation jusqu'à maintenant. Sera donc appliqué ce que l'on appelle un « coefficient correcteur » - je n'entre pas dans les détails - à ce versement du foncier bâti du Département vers la Commune. Ce coefficient correcteur ramènera la contribution du Département à ce qu'était et à ce que serait, en projection et avec nos bases, la taxe d'habitation sur notre Commune.

Si j'évoque cela, c'est pour dire que les enjeux sont, comme toujours - et fort heureusement nous reprenons notre élan, comme nous l'avons fait il y a une quinzaine d'années - en matière de développement économique sur la Commune, comme avec l'écopôle de Sénart. Un certain nombre d'entre vous était présent, vendredi, à l'occasion de l'inauguration de la légumerie de la Coopérative agricole biologique d'Île-de-France. C'est l'un des éléments qui, très rapidement, vont élargir les bases de notre foncier et, par la même occasion, les bases fiscales sur lesquelles s'appliquera notre taxe sur le foncier bâti. C'est le premier des enjeux.

Le deuxième enjeu, qui nous échappe - beaucoup de choses nous échappent - est ce qui sera fait au-delà des 3 ans puisqu'il nous est dit que les indications sur le transfert du foncier bâti, le coefficient correcteur et les autres dispositions nous permettant d'avoir la garantie de ne pas perdre de ressource au moment de la suppression de la taxe d'habitation sont valables pour 3 ans et que ce sera revu après. Il y a donc une incertitude. Je ne fais de procès d'intention à personne, mais je signale l'incertitude, car cela va se produire au milieu d'un mandat municipal. Avoir cette incertitude supplémentaire n'est jamais tout à fait agréable.

Le troisième point sur lequel je voulais insister est celui de l'épargne (épargne brute et épargne nette). L'épargne nette, c'est une fois qu'on a remboursé l'annuité en capital de la dette, laquelle est, chez nous – fort heureusement –, nettement inférieure à ce qu'elle est, par habitant, pour l'ensemble des communes de la même strate que la nôtre. Nous sommes à moins de 50 % de l'endettement, par habitant, des communes de la même strate. C'est donc extrêmement positif, ce qui ne veut pas dire que nous pouvons, de manière démesurée et inconséquente, « appuyer sur le champignon » de la dette au motif que passer de 500 à 700 euros ne serait pas un problème puisque les autres sont largement au-dessus. Une dette, il est bien sûr intéressant de la comparer à celle des autres, mais il est également intéressant de comparer la capacité à assumer la dette, aussi bien en remboursement du capital (recettes d'investissement) qu'en intérêts de la dette (dépense de fonctionnement).

Là, nous avons vu que, pour notre commune, nous étions aux environs de 250 000 euros, ce qui, par bonheur, est intéressant du fait de taux très bas et de notre politique – nous ne sommes pas les seuls à la mener, et nous la menons avec vigueur et précision – qui consiste à renégocier notre dette autant que possible et avec ceux qui nous proposent les meilleures conditions. C'est d'abord pour la sécuriser, mais nous n'avons jamais eu d'emprunt dit « toxique ». Ensuite, c'est pour en abaisser le taux moyen, quitte à ce qu'en abaissant le taux moyen, et sans aggraver notre situation financière, nous gagnions légèrement sur la durée. Ceci sans amputer notre capacité annuelle à rembourser le capital, et en nous donnant un peu plus de respirations pour traverser les quelques années un peu délicates que nous serons probablement amenés à traverser dans la phase interstitielle entre nos bases actuelles et les bases élargies grâce au développement économique dans les années qui viennent.

Cela veut dire, quand nous parlons de notre épargne nette, qu'il faut mesurer pourquoi elle est ce qu'elle est aujourd'hui. Je le dis très simplement : si nous avions gardé – je dis bien « gardé », pas obtenu une augmentation – le montant de nos datations de l'État telles qu'elles étaient avant le début de ces grandes ponctions que les collectivités ont subies, pour la même politique communale, les mêmes services, les mêmes personnels, nous aurions une épargne nette de 1,2 million d'euros. Il faut également l'avoir à l'esprit. Je ne suis pas le seul à le dire à l'État, mais comme l'État est souvent prompt à tirer les oreilles en disant « *voire épargne, ceci. Voire épargne, cela* », nous pouvons répondre qu'à partir du moment où, brutalement, on perd 1,5 million d'euros par an, il est tout de même compliqué pour un paquebot engagé au long cours de rectifier les choses aussi rapidement et de rétablir une épargne nette nettement positive. Vous avez vu – cela se confirmera dans les années qui viennent – que nous retrouverons le chemin d'une épargne nette positive, mais au prix d'un nombre et d'un volume d'efforts qui devront être réalisés dans le sérieux et dans la responsabilité dont nous avons toujours fait preuve.

Voilà le cadre, qui est un cadre contraint, bien sûr, et plus contraint qu'il n'a jamais été. Mais, c'est un cadre qui ne nous empêchera pas, à partir des résultats de notre compte administratif 2019, qui sont les meilleurs possible, de proposer le budget qui sera le meilleur possible compte tenu des recettes qui seront les nôtres en 2020. Il y aura – ce n'est pas du fait de l'année dite « électorale », mais du passage d'une période de gros travaux d'envergure à une autre période où des travaux seront également engagés, mais dans une envergure moindre – une poursuite de l'investissement, mais sur un mode plus ordinaire, pas sur un mode nécessitant des recettes que nous n'aurons pas pour avoir un niveau beaucoup plus élevé. C'est donc une année de pause, ce qui veut dire que nous devons nous préparer, pour l'exercice 2021, à avoir une recette au titre du fonds de compensation de la TVA qui sera elle-même en fonction des investissements que nous aurons effectivement réalisés en 2020. Ces investissements seront des investissements au long cours, il n'y aura pas de pic tel que nous avons pu en connaître avec deux gros investissements menés conjointement puis, pour une partie, successivement : la rue du Bois l'Évêque et le chantier de notre centre nautique.

Voilà les informations complémentaires et, plutôt, les illustrations de ce que Christian GHIS nous a présenté, dans les grandes lignes de ce rapport, pour les orientations à partir desquelles, si notre assemblée en est d'accord après le débat qui va suivre, nous proposerons le vote du budget 2020.

Je vais passer la parole à qui le souhaite, c'est-à-dire à John SAMINGO, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX et Philippe SAINSARD, dans l'ordre où les mains se sont levées.

M. John SAMINGO

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) 2020 doit nous permettre, au sein de cette assemblée, de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Je souhaite au préalable remercier les services de la Ville pour l'excellence du rapport qui nous a été remis en préparation de ce Conseil. J'ai également apprécié la pédagogie de Monsieur Christian GHIS qui, comme d'habitude, n'a pas été avare d'informations dans l'examen de ce rapport.

Nous entamons, mes chers collègues, le dernier débat d'orientation budgétaire de la mandature 2014-2020. À l'orée de cette nouvelle décennie, je formule le vœu que, puisque nous sommes toujours en janvier, d'un avenir budgétaire plus serein pour l'avenir des communes, et plus précisément la nôtre. Ce DOB 2020 s'inscrit dans une continuité temporelle que les budgets précédents ont mise en exergue, car, oui, les temps sont durs, oui, l'autonomie financière des communes se rétrécit. Malgré cela, vous faites des économies tangibles pour réaliser vos objectifs. À travers ce document, vous préservez le pouvoir d'achat des Combs-la-Villais en stabilisant les taux d'imposition et en maîtrisant les tarifs municipaux. Vous maintenez également les services à la population en contenant les dépenses et, à cet effet, vous affirmez votre volonté de stabiliser les dépenses réelles de fonctionnement. Enfin, vous poursuivez les réexamens des politiques publiques, tous domaines confondus, pour maintenir les investissements à un bon niveau.

Au niveau des recettes, vous poursuivez la stratégie budgétaire et financière qui se construit dans la durée et à travers la poursuite inlassable d'objectifs de bonne et saine gestion. Et, malgré l'emprunt de 1 million d'euros voté unanimement au sein de cette assemblée, vous stabilisez l'annuité de la dette communale pour ne pas détériorer l'autofinancement et, donc, la capacité de la Ville à investir. Ces objectifs convergent tous, en réalité, vers une seule finalité : permettre à notre commune de demeurer maître de son destin, de conserver une capacité à agir et à investir pour les Combs-la-Villais. Il est important, en ces temps de disette, que l'attractivité, la promotion et le rayonnement de notre territoire soient au centre de l'action municipale, et nous l'avons vu – vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire – vendredi dernier lors de l'inauguration de la légumerie, que l'intelligence collective puisse imaginer de futures politiques publiques peu coûteuses, mais – Ô combien ! – essentielles pour les Combs-la-Villais.

Conscient de la situation financière et des vicissitudes et décisions de l'État, c'est avec pragmatisme et constance, depuis 2014, que ma collègue Murielle GOTIN et moi-même vous encourageons à poursuivre ces orientations, car au sein de cette assemblée il n'y a qu'une seule chose qui compte : Combs-la-Ville.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Mme Laure-Agnès MOLLARD-CADIX

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vais pas revenir ici sur le détail des orientations budgétaires qui ont été proposées pour le budget primitif 2020 et qui ont été présentées par notre collègue Christian GHIS. J'en profite pour remercier, au nom du groupe majoritaire, l'ensemble des services pour la qualité de leur travail, constante dans cette mandature, à la fois dans l'élaboration de ces orientations budgétaires et du budget que nous voterons le mois prochain.

Nous pensons que ces orientations budgétaires vont dans le bon sens. Elles vont dans le bon sens parce qu'il s'agit, en fait, de la poursuite logique d'une gestion qui a été guidée par un fil conducteur toute cette mandature : celle d'une gestion de « bon père de famille ». Aujourd'hui, nous pourrions également dire « d'une bonne mère de famille ». C'est une gestion qui est responsable. À Combs-la-Ville, nous n'avons pas recours à un endettement excessif ; nous pensons aux générations futures. Nous avons d'ailleurs – je ne sais plus si cela a été souligné – l'une des dettes les plus faibles de la Seine-et-Marne. À côté de cela, nous avons aussi une démarche proactive puisque, comme vous l'avez dit, les finances publiques deviennent de plus en plus compliquées et les budgets sont de plus en plus difficiles à boucler. Pour autant, nous avons une démarche proactive puisque nous cherchons de nouveaux financements, par exemple au sein de la région Île-de-France ou lorsque nous avons sollicité le Conseil départemental de la Seine-et-Marne. Nous avons aussi une stratégie de développement de l'écopôle de Sénart. Ceci d'autant plus que cette mandature s'est inscrite dans un climat économique relativement morose avec une baisse des dotations budgétaires de l'État, vous l'avez rappelé et notre collègue Christian GHIS aussi.

Pour autant, nous avons fait le choix de maintenir des taux de fiscalité constants, des taux d'imposition au même niveau que ceux applicables en 2001. Cela fait donc quand même la 19^e année consécutive que nous renouvelons ces mêmes taux. Ces orientations budgétaires pour l'année 2020 nous permettront donc, malgré tout, et malgré ce contexte budgétaire difficile dans lequel nous continuons, et nous avons continué, tout au long de cette mandature, à avancer, d'avancer tous ensemble et de tenter de répondre toujours mieux aux attentes de nos concitoyens, aux Combs-la-Villais, en matière de service public. C'est pour cela, Monsieur le Maire, que le groupe majoritaire votera pour ce rapport d'orientations budgétaires.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

M. Philippe SAINSARD

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes désormais habitués à disposer d'un document de grande qualité qui nous permet d'apprécier, avec beaucoup de précision et de clarté, la situation financière de la commune. Le rappel de l'évolution des masses financières depuis 6 ans nous permet d'observer les grandes tendances. J'adresserai donc, en premier lieu, mes remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce rapport, et pour ce travail de grande qualité.

Fort de ces éléments, notre débat n'en est que plus intéressant pour nous interroger sur l'avenir de notre collectivité. Vous rappelez un contexte économique international qui tourne au ralenti avec un rythme de croissance de l'économie mondiale de 3 % ; « *le plus faible depuis 2008* » est-il rappelé. Nous sommes dans une période d'incertitude liée aux conséquences du Brexit, dont il est difficile de prévoir les effets sur notre économie nationale. Les tensions au Moyen-Orient peuvent également

avoir des répercussions rapides et fortes sur nos approvisionnements en matières premières avec de possibles conséquences sur l'inflation.

Dans ce cadre international, vous rappelez les hypothèses d'une croissance française qui résisterait mieux que ce qui pourrait être constaté ailleurs dans le monde, en particulier dans la zone euro. On peut entrevoir une évidente fragilité des hypothèses de croissance et d'inflation tant elles sont directement liées à des événements sur lesquels nous n'avons aucune prise. Je partage l'idée que les seuls éléments qui ne devraient pas changer de trajectoire, au moins sur la période 2020, sont les taux d'intérêt, historiquement très bas, et qui constituent de vraies opportunités de financement et de renégociation du stock de la dette.

J'observe dans le tableau récapitulatif des dotations forfaitaires de l'État une tendance à la stabilisation à un niveau de 3,1 millions d'euros, après qu'elle ait connu une forte baisse dans les 3 premières années de la mandature, mais cela reste malgré tout une baisse. Vous proposez de maintenir les taux d'imposition. J'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion de dire que c'était un choix avec lequel j'étais en accord. Le maintien des taux à leur niveau des années précédentes mérite, bien évidemment, d'être souligné eu égard aux réductions des dotations déjà évoquées. Vous soulignez le rythme soutenu des cessions de patrimoine qui ont eu lieu durant les 6 dernières années et qui représentent un montant de 11 millions d'euros en valeur cumulée sur cette période. C'est un choix majeur qui vient abonder de façon très significative les capacités de financement de la Commune. On mesure, à la lecture des tableaux mis à disposition, qu'elles sont indispensables à l'équilibre des comptes de la Commune. Il convient donc d'avoir présent à l'esprit que les réserves de patrimoine éligibles à des cessions se réduisent fortement et qu'il y a là un élément d'interrogation sur les équilibres futurs.

Vous avez évoqué, lors des vœux, des discussions en cours au sein de GPS à propos des modifications de répartition entre les communes des dotations en provenance de l'Agglomération. Vous avez souligné des écarts très importants entre les dotations des communes recevant le plus et celles recevant le moins, et qui trouvaient leur explication dans l'histoire de chacune des agglomérations qui ont donné naissance à Grand Paris Sud. On peut facilement imaginer, dans une période de contraction générale des financements publics, que chacune d'elles sera déterminée à ne rien vouloir céder. Pouvez-vous nous indiquer quel est l'état de ces discussions et les chances qu'elles ont de pouvoir aboutir pour une modification de ces répartitions ?

Vous indiquez que vous allez poursuivre les efforts engagés pour maintenir les dépenses de fonctionnement à la hauteur de celles envisagées pour l'exercice 2019. J'avais indiqué l'an passé que je partageais l'idée qu'il fallait s'interroger sur la pérennisation de certains services au sein de la Commune. Pour illustrer cette hypothèse, il faut mesurer l'effort des diminutions des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2019 avec la quote-part que représente dans cette diminution celle des charges de personnel. La diminution des dépenses, sur la période, est de 1,016 million d'euros. Celle des dépenses de personnel est de 589 000 euros. Cet écart tient compte des transferts de personnels vers Grand Paris Sud. La part des charges de personnels étant de 69 % des charges totales, il aurait fallu que la diminution soit d'un peu plus de 700 000 euros pour que les efforts soient répartis de la même façon dans toutes les catégories de dépenses. Cela confirme donc le nécessaire questionnement sur la pérennisation de certains services pour que la réduction des dépenses s'applique à tous les domaines de fonctionnement de la Commune.

On pourrait également s'interroger sur le devenir de ces services qui ne pourraient pas être conservés au sein de la Commune. Doivent-ils être transférés vers Grand Paris Sud ou simplement supprimés ? Envisagez-vous le transfert de services communaux vers l'agglomération Grand Paris Sud ? Y en aura-t-il d'autres au-delà des agents qui étaient affectés au fonctionnement de la piscine et qui, peut-

être, retrouveront des postes lorsque la piscine sera rouverte ? Je soulignais l'an passé qu'un transfert de services vers Grand Paris Sud devrait s'accompagner de lieux de médiation entre l'Agglomération, la Commune et les usagers ou leurs représentants. Il n'est pas possible d'envisager la poursuite de transferts de services publics locaux vers l'Agglomération qui, de par sa taille, est plus éloignée encore que ne le fût celle de Sénart, sans que des lieux d'échanges ne soient mis en place avec les usagers ou leurs représentants. Au-delà du possible transfert vers Grand Paris Sud, avez-vous identifié des domaines sur lesquels la question du maintien pourrait être posée ?

Enfin, sur les charges de personnel, je relève une évolution significative du nombre de jours d'absentéisme pour congé de maladie ordinaire. Y a-t-il une explication à cette augmentation que nous pouvons constater ?

Je terminerai mon propos avec le domaine des investissements. Vous évoquez les rénovations de voiries. Avez-vous engagé une discussion avec le Conseil Départemental sur un plan à venir concernant ce sujet ? Vous évoquez, dans des projets plus lointains, la réalisation d'un dojo. Pouvez-vous nous donner quelques éléments ? S'agit-il d'une rénovation du bâtiment existant ou d'une nouvelle construction ? S'il s'agit d'une nouvelle construction, à quel endroit envisagez-vous de le voir réalisé ? Le second sujet évoqué dans les dossiers d'investissements plus lointains concerne les centres d'accueil, comme cela a été évoqué dans la présentation (centres d'accueil du chêne et du soleil). Vous évoquez une réflexion sur leur devenir. Qu'entendez-vous par « *réflexion sur leur devenir* » ? S'agit-il d'une adaptation des capacités ou de toute autre mesure de mise en conformité éventuelle avec les évolutions réglementaires, ou s'agit-il d'autres possibilités d'orientation ? L'an passé, vous parliez de l'aménagement d'un champ de foire. Il n'apparaît plus, j'imagine donc qu'il a été abandonné.

J'en arrive aux conclusions de mon propos. Je voudrais profiter de cette conclusion pour rappeler quelques éléments que j'ai indiqués ici, il y a 6 ans, en début de mandat. J'indiquais alors, au vu de l'expression des Combs-la-Villais en mars 2014, de quelle façon je comptais exercer ce nouveau mandat. Mon interprétation était que le vote des Combs-la-Villais vous donnait une très large majorité pour mettre en place les politiques que vous leur aviez présentées. J'ai donc fait le choix de recourir au vote d'abstention chez fois que vous avez sollicité cette assemblée sur les sujets majeurs, dont les orientations budgétaires, le budget ou les comptes administratifs font naturellement partie. C'est dans cet esprit que j'irai jusqu'au terme de ce mandat dans le respect de l'expression des Combs-la-Villais dans leur ensemble et, plus encore, dans le respect de celles et ceux qui avaient fait, en 2014, un choix différent de ceux qui vous ont élu. J'ai repris, à plusieurs reprises, le terme de « démocratie apaisée ». Dans ce cadre, il n'y avait pas de place pour une expression superficielle et dédagée des réalités. Elle n'aurait rien amené au débat, sinon à l'enflammer inutilement. Je continuerai donc à m'abstenir dans l'esprit que je viens de rappeler.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci de ces trois interventions et de leur qualité, tant sur le fond que sur la forme.

Je ne reviendrai pas point par point sur ce qui a été dit et partagé par les trois intervenants concernant la qualité, à la fois dans le volume, la nature et la présentation des éléments d'information qui permettent ce débat. Bien sûr, je m'associe totalement à tout ce qui a été dit et qui est parfaitement mérité concernant la manière dont nos services ont travaillé très en amont, patiemment, à l'élaboration de tous les éléments qui nous permettent, aujourd'hui, de débattre de manière documentée de ce que doit être et de ce que peut être notre budget 2020.

Les temps sont durs et, comme l'a rappelé John SAMINGO avec les encouragements à poursuivre dans la voie qui a été la nôtre durant tout ce mandat – encouragements qui, d'ailleurs, avaient commencé à produire des effets en termes de manifestation de quasi-accord, voire d'accord sur ces questions. Ces encouragements sont tout à fait appréciables et je voudrais vraiment remercier leur auteur et saluer ce qui a été dit sur notre volonté de maintenir le pouvoir d'achat des Combs-la-Villais. Je rappelle qu'en 2019, au moment où commençait cette explosion dont nous ne savions pas très bien ce qu'elle donnerait (ce que l'on a appelé le « mouvement des gilets jaunes »), je vous avais demandé un effort supplémentaire qui était de ne pas augmenter les tarifs de nos services municipaux pour, justement, ne pas ajouter le sentiment que, même localement, plus rien n'est possible. C'était la volonté que je vous avais proposée et sur laquelle, bien sûr, vous m'avez suivi unanimement : maintenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

J'ajoute à tout ce qui a été évoqué que, même chez nous – Pourquoi en serait-il autrement ? – nous sentons les effets cumulés de la crise sur un certain nombre de nos concitoyens, sur ces classes moyennes qui peinent de plus en plus à trouver un équilibre dans leurs recettes et leurs dépenses familiales. Nous le voyons bien, nous, au travers du niveau moyen de recours au quotient familial, c'est-à-dire à la solidarité des Combs-la-Villais en direction de ceux qui sont bénéficiaires de nos services. Le niveau moyen ne s'élève pas vers les quotients les plus hauts, il se stabilise plutôt à la baisse, vers les quotients qui vont plutôt vers le bas. Cela prouve que les revenus moyens de nos concitoyens sont plutôt à la peine qu'à la hausse et cela touche – je suppose – beaucoup de communes de notre pays, mais nous n'y échappons pas.

Je suis bien sûr tout à fait d'accord – Comment pourrais-je ne pas l'être ? – avec les propos qu'a tenu, et dont je la remercie, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX. Je me permets d'insister sur le point qu'elle a soulevé et que j'avais moi-même évoqué dans ma présentation complémentaire du rapport : le développement de l'écopôle de Sénart. C'est absolument fondamental. Cet écopôle est, d'abord, l'indicateur du choix fait par la Commune, ainsi que par les communes de Moissy-Cramayel et de Lieusaint, de l'orientation de son développement économique. C'est un formidable signe d'attractivité de notre commune. Je ne prends pas pour négligeable, mais au contraire comme hautement symbolique, le fait que la société coopérative des agriculteurs bio d'Île-de-France ait souhaité implanter l'un de ses plus importantes unités de transformation en direction de la restauration collective chez nous, à Combs-la-Ville, sur l'écopôle de Sénart, dont nous sommes à l'origine.

J'en profite d'ailleurs pour ajouter que, vendredi, il a été confirmé – j'aurai l'occasion de le confirmer par tous moyens – qu'en prolongement vers la population de ce que fait la coopérative bio en direction des collectivités et des entreprises, un magasin qui sera soit un magasin Biocoop soit un magasin So.bio s'implantera en face de la coopérative bio. Ce sera là où, pendant un certain temps – depuis, l'enseigne a décliné la possibilité de le faire – devait s'installer NaturéO. On en avait parlé, à l'époque. Ce sera donc Biocoop ou So.bio. Nous le saurons prochainement.

Je vais m'efforcer – j'espère – de ne rien oublier de ce qui a été souhaité par Philippe SAINSARD dans son propos. Il a noté, comme nos deux autres collègues, la qualité du document et la masse des informations qui permettent un véritable débat. Il s'est interrogé sur la stabilisation des dotations de l'État. Je l'espère, mais je crains quand même un peu que cette stabilisation soit en trompe-l'œil parce qu'il est vrai que quand on perd, une année, 5 ou 600 000 euros puis, l'année suivante, la même chose, puis, la troisième année, la même chose et que, tout d'un coup, on ne perd plus que 50 000 euros, on se dit : « *Ouf ! Cela fait moins mal !* » Mais, nous continuons à perdre un peu parce que nous sommes – cela me permettra ensuite d'évoquer le sujet de la solidarité à l'échelle intercommunale – dans cette situation du français moyen. Nous sommes la commune française moyenne qui, à ce titre, n'est pas assez pauvre – il ne faut pas souhaiter qu'elle le soit – pour

bénéficiaire, dans des proportions très importantes – de masses financières au titre de la solidarité nationale, régionale, voire départementale, voire intercommunale. Nous ne sommes pas assez riches pour nous exempter de toutes les contraintes qui pèsent sur nous et qui pourraient nous faire dire que nous reverrons peut-être la qualité des réverbères. Au lieu de les changer tous les 2 ans, nous les changerions peut-être tous les 3 ans et avec une qualité qui serait acceptable, mais peut-être moins recherchée et coûteuse. Nous n'en sommes pas là non plus, mais c'est une extrêmement grosse difficulté.

Il y a donc une vraie incertitude sur les dotations de l'État. L'État se doit – personne ne le nie – de montrer l'exemple lui-même. Il a eu cette fâcheuse tendance – c'est moins le cas aujourd'hui, mais le mal a été fait – en montrant trop du doigt les collectivités comme étant parmi les principales responsables de l'endettement global de la France et des Français. La véritable purge que nous avons connue nous invite – j'évoquais tout à l'heure la taxe d'habitation – nous invite à beaucoup de prudence et de vigilance. Les associations d'élus sont là pour cela. Je suis moi-même membre du bureau national de l'Association des maires de France et je mesure régulièrement combien le travail des grandes associations d'élus est fondamental pour le dialogue avec l'État aujourd'hui et demain, comme il l'était hier et avant-hier.

Vous avez évoqué les cessions et le potentiel en la matière. Là aussi, je vais être très clair : nous avons fait un choix qui, effectivement, ne peut être contesté par aucun des membres de ce conseil puisque ces cessions ont toujours été votées à l'unanimité. Il n'y a pas le même type de remarque lorsque les collectivités passent par un aménageur. Or, la différence entre des chantiers que nous organisons et que nous laissons s'effectuer (je parle des constructions de logements) et le fait que ce soit fait par un aménageur est que, quand cela est fait par un aménageur, cela nous prive des ressources liées à la rémunération de l'aménageur. C'est très paradoxal parce que sur le fait de vendre les terrains que nous avons vendus pour les quelques logements qui accompagnent la construction de la piscine et qui permettent, je le rappelle, d'en financer 55 %, si nous l'avions confié à un aménageur – Pourquoi pas à l'Établissement public d'aménagement de Sénart ? – la réalisation d'une sorte de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) pour accompagner la réalisation de notre centre nautique, nous aurions le même résultat aujourd'hui – et tout le monde voit qu'il est de qualité – mais nous aurions eu moins de recettes entrant dans notre budget et permettant de financer notre centre nautique. Il faut bien avoir cela à l'esprit.

Les cessions, effectivement, sont un moyen parmi d'autres de ne pas augmenter les impôts, de pouvoir continuer à investir et de réaliser des investissements sans que ceux-ci ponctionnent notre budget d'investissement que je qualifie « d'ordinaire » et « d'annuel ». Nous avons fait le choix que, je l'espère, plus personne ne conteste aujourd'hui – il avait été contesté quand nous l'avons fait en 1995 parce que l'époque était à considérer, mais c'est moins le cas aujourd'hui qu'à partir du moment où l'on est dans une opposition, on est dans l'opposition à tout ce que propose la majorité –, de rendre à l'agriculture 160 des 400 hectares du plateau d'Egrenay. Il n'y avait pas l'unanimité qui, à mon avis, serait aujourd'hui celle de notre assemblée si nous la sollicitions à ce propos. Mais, quand nous avons fait cet effort et pris cette décision, cela a clairement voulu dire que, sur le territoire de la Commune, le volume potentiel de surface à bâtir (privé et public, ou privé devenant public, ce qui est également le cas lorsque nous faisons des ZAC par le biais d'un aménageur) était considérablement réduit.

Aujourd'hui, il est beaucoup plus réduit qu'il ne l'était il y a quelques années. Il reste sur la Commune encore certains espaces disponibles ou susceptibles de l'être, mais beaucoup moins qu'à une certaine époque. La volonté de la Commune sera de faire ce qui sera nécessaire et possible dans le respect, bien évidemment, et – Pourquoi pas ? – dans le développement de la qualité de notre environnement. J'ai eu l'occasion de dire ici – pour moi, ce n'était ni le moment ni le temps

nécessaire de le faire vendredi, mais la Directrice de l'établissement public l'a fait à sa manière – que pour certains aménagements – l'écopôle de Sénart en est un –, la qualité des choix et de la réalisation permettent de constater qu'à la fin de l'aménagement, la richesse en matière de biodiversité est plus importante qu'au moment où les terres n'étaient pas aménagées, mais simplement utilisées par l'agriculture. Nous avons donc également ce souci qui est une contrainte de plus.

Il y aura donc probablement des cessions, mais dans des proportions qui, obligatoirement, se réduiront de plus en plus. Il est clair que ce n'est pas de ces cessions que nous pouvons tirer, sur un long cours et de manière permanente, ce qui nous manque par ailleurs depuis ce qu'il s'est passé les années précédentes dans la relation entre l'État et les collectivités.

Cela m'amène à parler – vous l'avez évoqué – de la relation avec Grand Paris Sud. Vous l'avez souligné, lors des vœux que j'ai présentés à l'ensemble des personnalités que nous accueillons tous les ans début janvier, j'ai évoqué la question des relations des communes avec l'Agglomération. Il est clair que l'idée de prendre à certains ce que certains considéreront comme dû et légitime pour le donner à d'autres n'est pas une idée viable, sauf dans un discours qui ne serait que racoleur. Dans la pratique, ce n'est absolument pas comme cela que les choses doivent se faire.

Je vais prendre un exemple tiré d'un tableau que nous avons vu tout à l'heure sur le fonds de péréquation intercommunal (FPIC). L'Agglomération a fait le choix, en début de son mandat (2016), d'adresser un signal à l'ensemble des communes, quelle que soit leur situation antérieure parce que des communes bénéficiaient du FPIC et d'autres n'en bénéficiaient pas, mais contribuaient à son financement. L'Agglomération a dit : « Nous voulons, symboliquement, qu'aucune commune de l'Agglomération ne soit contributrice au FPIC. Symboliquement, toutes les communes, y compris celles qui étaient contributrices jusqu'aujourd'hui, auront une petite dotation au titre du FPIC – elle a été estimée symboliquement, mais le symbole était là malgré tout – à 50 000 euros. Ainsi, des communes qui finançaient le FPIC à hauteur de 4, 5 ou 600 000 euros se voyaient, du jour au lendemain, bénéficier de 50 000 euros. Quand on donne 400, moins 400 plus 50, cela fait moins 350. Je pense que c'est une première piste.

J'ai indiqué au Président de l'Agglomération – je le ferai à nouveau prochainement – qu'au travers des attributions de compensation, des efforts seront à faire. Ils devront, pour partie, être supportés par le budget de l'Agglomération – c'est ce que nous avons fait pour le FPIC puisque c'est le budget de l'Agglomération qui a supporté le fait que ceux qui contribuaient ne contribuent plus – et, pour partie, par la richesse économique qu'il faut (à partir d'un certain seuil) développer d'une manière qui ne soit pas hautement pénalisante pour ceux sur le territoire desquels ce développement se produit, mais qui soit tempérée. Ceci, afin de dégager une capacité à nourrir un fonds de solidarité au sein de l'Agglomération permettant d'accompagner les efforts d'un certain nombre de communes qui, de par leurs caractéristiques et leur histoire, ont un moindre développement économique que d'autres communes. C'est le cas de la nôtre.

Quand Paris Sud 6 s'est créé, nous avons eu, pendant quelques années, de vraies bouffées d'oxygène qui nous ont permis, à l'époque, de tenir le cap d'un investissement, sur le budget communal, d'assez grande ampleur puisque c'est au démarrage de Paris Sud 6 que nous avons pu, sans que cela obère nos grands équilibres financiers, lancer puis mener à leur terme tous les travaux de rénovation et d'agrandissement de notre parc des sports. Nous l'avons fait sur le budget communal grâce à l'élargissement des bases tirées de Paris Sud 6. Donc, si demain l'écopôle de Sénart nous amène des recettes qui feront que nous aurons moins besoin, sur les bases les plus objectives possible, d'une solidarité venant de l'Agglomération, personne n'aura à s'en plaindre. L'objectif n'est pas d'être malheureux pour obtenir de la solidarité. L'objectif, quand on n'est pas très heureux, est de pouvoir compter sur la solidarité, mais de tout faire, si l'on en est capable – nous avons la capacité de le faire

avec l'écopôle –, pour que ce développement s'accompagne de richesse pour la Commune et pour l'Agglomération. Pour la Commune, la richesse, c'est le foncier bâti des activités économiques. Pour l'Agglomération, c'est le produit de l'impôt économique (l'ex-taxe professionnelle) qui, bien sûr, va à l'Agglomération et qui lui permet de mener ses propres politiques.

Les pistes sont donc là. L'idée que nous allons, du jour au lendemain – je reprends le chiffre que j'ai rendu public et cela ne me dérange pas de l'avoir fait – dépecer les 25 millions d'euros d'attribution de compensation que touche la ville de Corbeil-Essonnes pour l'affecter aux uns et aux autres, ce n'est même pas la peine d'essayer d'y penser parce que ce n'est pas pensable. Par contre, demain, si Corbeil-Essonnes devait en avoir 28 millions, pourquoi en aurait-elle 28 et pourquoi ne ferions-nous pas en sorte qu'elle en ait 26 et que les 2 autres millions soient répartis ? On ne punit pas, on tempère. C'est une piste sur laquelle j'ai commencé à rédiger des propositions que je ferai. La Commune aura le devoir, me semble-t-il, d'aller dans ce sens au sein des instances communautaires pour obtenir plus de solidarité avec plus d'équilibre. Je n'irai pas plus loin parce que, si par hasard nous étions dans une année électorale, les bonnes idées qui sont les miennes pourraient finir par entrer dans l'escarcelle d'autres que moi et ce ne serait pas obligatoirement extrêmement pertinent. C'est donc comme cela qu'il faut voir les relations avec GPS. C'est en augmentant la richesse de tous qu'on permet de réduire les déséquilibres de richesse entre chacun au sein de ce « tous ». C'est ma volonté.

Vous avez évoqué de manière tout à fait documentée – je n'y reviens pas – les charges de personnel et la question – question qu'il faut se poser – de la pérennisation des services. Des transferts de nouveaux services vers l'Agglomération ? Franchement, non, et pour une bonne raison : pour le coup, quand on transfère un service, on en perd la charge, mais on perd aussi la recette qui permettait d'assurer la charge. Le transfert des services n'a de véritable pertinence que dans deux cas qui peuvent se cumuler : le premier est que les services en question correspondent à une compétence qu'il a été décidé, soit par la loi (compétence obligatoire) soit par l'instance communautaire (compétence optionnelle ou facultative), de fixer au niveau intercommunal parce que relevant plus de cette dimension territoriale intercommunale que de la dimension communale. Quand on voit que, pour les médiathèques et les conservatoires, il y avait déjà au niveau des agglomérations (encore plus au niveau de la nouvelle) matière à définir une stratégie globale à cette échelle d'un ensemble de 23 communes et de 350 000 habitants, il était donc assez cohérent que le transfert soit opéré.

De la même manière, la mise à disposition du centre nautique – ce n'est pas un transfert puisque l'équipement n'existait pas au moment des transferts – par rapport à la stratégie de Grand Paris Sud en matière d'activités nautiques (pour les scolaires, les associatifs et tous les publics) semblait totalement évidente. Ceci à partir du moment où tout ce que nous avons fixé comme objectifs et comme exigences sur le maintien de la priorité aux activités telles que la Commune les maîtrisait avec l'ancien bâtiment était garanti. Si cela était garanti, évidemment, nous allions en ce sens. Par contre, il est clair que, parce que ce n'est pas un transfert, la Commune, après avoir investi – ce que Grand Paris Sud n'a pas eu à faire –, fera l'économie de ce que lui aurait coûté le fonctionnement de cet équipement si l'Agglomération ne le prenait pas à son compte.

Nous avons bien vu – je pense que vous avez bien suivi cela ou eu les comptes rendus de tout ce qui en a été dit –, lorsque nous avons commencé à parler des compétences optionnelles puis des compétences facultatives, que le temps serait certainement très nécessaire à l'Agglomération pour que, après avoir digéré les trop grandes différences issues des agglomérations antérieures, nous puissions adopter, d'emblée et dans ses dimensions maximales, l'ensemble des gestions des nouvelles compétences optionnelles et facultatives. Nous n'allons donc pas vers le transfert de nouveaux et nombreux services, du moins pas à court terme. À long terme, si certains services – qui ne me viennent pas à l'esprit, mais dont il serait envisagé qu'ils soient transférés – devaient l'être, soyons également très raisonnables. Pour le commun des mortels – on peut quelquefois avoir la facilité

d'emprunter ce chemin – quand on mutualise – le terme de « mutualisation » étant magique ou réputé tel – on fait des économies. Dans la réalité, on s'aperçoit souvent que ladite mutualisation, au moins dans un premier temps, coûte aussi cher, si ce n'est un peu plus cher, dans la mesure où quand on mutualise, c'est plus souvent vers le haut que vers le bas. Mutualiser au milieu, c'est difficile puisque certains sont au-dessus et d'autres sont en dessous. C'est donc un peu compliqué. On l'a bien vu pour la régulation de l'ensemble des grilles de rémunération des personnels d'un même niveau de qualification et de compétences dans le nouveau cadre par rapport aux anciens cadres ; c'était déjà très compliqué. D'emblée, cela a coûté beaucoup plus cher avant que les resserrements de services – une fois la taille critique de chacun d'entre eux atteinte – soient définis de manière plus précise et que, éventuellement, des réductions de dépenses soient opérées.

Donc, sur le transfert de nouveaux services, probablement pas et, de toute façon, pas d'une manière qui nous permettrait de dégager, par je ne sais quel miracle, des marges supplémentaires en termes de recettes pour notre fonctionnement.

J'avoue que je n'ai pas la réponse instantanée sur votre observation sur les congés maladie, mais je demanderai qu'on produise les éléments permettant d'y répondre. Ceci a fait l'objet et fera à nouveau l'objet d'analyses précises dans le cadre de notre comité d'hygiène et de sécurité, mais je demanderai à ce que l'on mette en codicille à notre compte rendu quelques éléments permettant de bien comprendre.

Sur la voirie et le Conseil Départemental, puisque nous ne sommes pas en année électorale et puisque nous avons toujours la volonté d'être non seulement conviviaux, mais un peu conviviaux-amusés, je trouve assez intéressant que la question de nouveaux contrats que le Département pourrait proposer aux communes en matière de voirie vienne d'un de nos collègues qui a été longtemps lié aux décideurs du Conseil général qui avait décidé de la suppression des contrats de voirie avec les communes. Je ne fais pas plus de commentaires que cela. Par contre, concernant les contrats entre le Département et les communes – d'ailleurs, le Président SPETIERS, lors de la présentation de ses vœux au Théâtre de Sénart il y a quelques semaines, l'a bien rapporté –, je précise que jamais plus qu'aujourd'hui le Conseil Départemental n'est en capacité de proposer de multiples formes de contrats aux collectivités pour accompagner leurs investissements. Nous avons d'ailleurs bénéficié de près de 1,3 million d'euros – je crois ne pas être loin du chiffre – de la part du Département dans le cadre d'un contrat triennal d'accompagnement de nos investissements, dont vous vous rappelez que nous les avons entièrement fléchés sur notre centre nautique.

Nous bénéficierons de la part du Conseil Départemental d'un nouveau contrat de ce type que nous flècherons probablement et prioritairement sur le dojo dont vous avez parlé. C'est un engagement que nous tiendrons, même si les délais de réalisation de l'équipement sont malheureusement plus longs que ce que nous pensions. Je ne reviens pas sur le rembobinage du film que nous avons tous opéré. Il est clair que si nous n'avions pas perdu les quelque 10 millions d'euros cumulés depuis quelques années, nous aurions probablement déjà pu réaliser ce dojo, puisque son budget de réalisation est évalué à 4 millions d'euros, à peu près, sans compter les éventuelles subventions *ad hoc* que nous pourrions obtenir. Il sera donc réalisé. Plusieurs hypothèses sur le site de réalisation sont encore à l'étude. Dans un premier temps, mais je pense que nous allons y renoncer définitivement, nous avons l'hypothèse d'une rénovation en profondeur du bâtiment historique principalement dédié aux arts martiaux, à Beusoleil. Pour l'instant, nous avons de bonnes perspectives de pouvoir implanter cet équipement sur un terrain communal. Il fait partie des équipements qui « sont dans les tuyaux » puisque, et c'est à ce titre qu'on peut le voir figurer malgré tout dans nos orientations budgétaires, nous allons prévoir des crédits pour poursuivre les études devant permettre sa réalisation. Vous ne l'avez pas évoqué, mais c'est l'occasion de le faire : nous allons aussi inscrire 80 000 euros de crédits (la moitié nous sera remboursée par Grand Paris Sud) pour mener hardiment les études qui devraient

permettre de déboucher – en espérant que nous ayons une bonne nouvelle à l’automne prochain – sur la rénovation, que prendrait en charge Grand Paris Sud, de notre gymnase Allende dans sa partie gymnastique féminine. Ceci dans l’optique d’accueillir, comme il semble de plus en plus vraisemblable – restons prudents –, une importante délégation d’une grande nation au titre de la gymnastique féminine pour les Jeux olympiques de 2024.

Quant aux réflexions sur les centres de loisirs, nous allons bien sûr les poursuivre. Il s’agit de voir dans quelle mesure nous pouvons réfléchir à cela, compte tenu des effectifs constatés, des effectifs prévisionnels, de la nature des bâtiments et des évolutions potentiellement nécessaires, notamment en termes de lien avec la réglementation. Tout ceci mérite réflexion afin d’optimiser, en les améliorant, nos dispositifs.

Concernant le champ de foire, nous n’avons pas abandonné l’idée de réaliser un champ de foire sur lequel nous installerions à la fois la fête foraine annuelle et à la fois, entre autres, l’accueil de certains cirques. Je l’avais d’ailleurs évoqué lorsque nous avons voté ici même unanimement la charte de bon voisinage avec les milieux circassiens. Le lieu tout à fait probable de ce champ de foire, si on peut l’appeler comme cela – je l’avais moi-même appelé comme cela, donc je le reprends volontiers –, sera l’espace central à proximité de notre centre nautique.

Vous avez terminé votre propos en rappelant l’esprit qui nous – et vous – a animé durant ce mandat. Puisque nous ne sommes pas en année électorale, je peux me permettre d’espérer – il m’arrive de rêver, mais parfois j’espère sans rêver – que cet esprit se poursuivra, bien sûr, dans les années qui viennent et, pour parvenir aux années qui viennent, dans les semaines qui viennent. J’aurais à la fois peine, mais appétit très goulu, à constater que ce qui a été apprécié et voté ici soir, demain, éventuellement, moins apprécié, voire carrément contesté ailleurs. Je le dis parce qu’il est quelquefois arrivé que nous constatons que, d’un moment à l’autre, et d’un cadre à l’autre, les choses ne soient pas tout à fait les mêmes alors que les sujets sont identiques et n’ont pas à susciter de différenciation dans leur traitement.

J’espère avoir répondu toutes les remarques qui avaient été faites. Je demande à chacun de m’excuser d’avoir pris le temps qu’il fallait pour le faire. Il est vrai que la majeure partie de nos séances durent un temps plus limité et que quand on débat sur des orientations budgétaires, surtout dans le contexte qui est le nôtre, il n’est jamais inutile d’être précis, d’aller dans le détail et de s’efforcer de répondre à toutes les questions posées.

Y a-t-il d’autres interventions ? Je n’en vois pas. Je vais donc mettre aux voix ces orientations budgétaires. Qui est favorable à leur adoption ? Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Nous avons 1 abstention.

Il en est donc ainsi décidé.

Vote :

POUR :	33
CONTRE :	-
ABSTENTION :	1

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE le rapport d’orientation budgétaire 2020 soumis au débat.

M. le Maire

Le point suivant, par Marie-Martine SALLES, est le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2019.

DÉLIBÉRATION N° 4 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES- ANNÉE 2019

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :

Madame Marie-Martine SALLES, Première Adjointe au Maire en charge de la médiation de voisinage, de la gestion du personnel municipal et des relations avec le monde combattant.

Présentation :

Considérant l'obligation pour la commune de présenter en amont de l'examen du budget un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des deux volets qui composent ce rapport – un volet relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité et un volet relatif aux politiques publiques.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je m'associe bien sûr, en votre nom à tous, à ce salut en direction de notre service du personnel qui a vraiment fait une très belle œuvre, très intéressante et très porteuse d'enseignements.

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Qui est favorable ? S'il n'y a pas d'avis contraire et pas d'abstention, il en est ainsi décidé.

Décision :

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – année 2019.

M. le Maire

Le micro reste entre les mêmes mains pour la délibération n° 5 qui est la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

DÉLIBÉRATION N° 5 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :

Madame Marie-Martine SALLES, Première Adjointe au Maire en charge de la médiation de voisinage, de la gestion du personnel municipal et des relations avec le monde combattant.

Présentation :

Considérant des mouvements de personnel au sein des services municipaux, il est demandé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. La Commission ayant donné un avis favorable unanime, je suppose que ce sera également le cas dans notre assemblée.

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire et pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.

M. le Maire : Le micro passe entre les mains de Fabrice BOURDEAU qui nous présente le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2019.

DÉLIBÉRATION N° 6 – BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES 2019

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durable : Monsieur Fabrice BOURDEAU, Conseiller municipal délégué aux transports.

Présentation :

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 2 000 habitants de délibérer annuellement sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport présentant le bilan 2019 de la politique foncière menée par la collectivité.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci.

S'il n'y a pas de question et pas de remarque, je mets aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire et pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal PREND ACTE du rapport présentant le bilan 2019 de la politique foncière de la commune, et de l'annexion dudit rapport au compte administratif qui sera soumis au Conseil municipal du 02 mars 2020.

M. le Maire

Le micro passe du côté opposé, vers Gaëlle RACKELBOOM qui nous présente le règlement local de publicité en vue de son approbation.

DÉLIBÉRATION N° 7 – APPROBATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durable : Madame Gaëlle RACKELBOOM, Adjointe au Maire en charge de la vie commerciale et économique locale.

Présentation :

Considérant

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci.

Nous avons déjà évoqué le sujet lorsque nous avons lancé la procédure. Pour résumer les choses, nous avons vraiment accentué le verdissage de notre règlement. Ceci a été souligné de manière positive par les associations de défense de l'environnement et salué comme étant très intéressant par les services de l'État. En creux, sans qu'il y ait eu d'opposition véhémente de la part des professionnels de la publicité, nous avons bien senti dans leurs remarques qu'ils auraient apprécié que nous allions moins dans le verdissement que nous ne l'avons fait. C'est le choix tout à fait naturel que nous avons proposé et qui a abouti à ce que l'enquête publique se déroule de manière très tranquille et à ce que le commissaire-enquêteur valide totalement la démarche qui a été la nôtre.

Ce règlement de publicité tiendra compte à la fois des évolutions technologiques sur les supports en termes d'enseignes, pré enseignes et publicités, ce qui correspond à des catégories différentes, mais nous n'allons pas entrer dans le détail à ce stade. Il nous permettra malgré tout de continuer à maîtriser autant que possible un certain nombre d'aspects importants, visuels dans la journée et à quelque moment que ce soit, et de pollution lumineuse, la nuit. C'est la raison pour laquelle certains dispositifs se verront de manière plus accrue que jusque-là, interdisant de fonctionner une bonne partie de la nuit pour lutter mieux et autant qu'il est possible contre les pollutions lumineuses dont on connaît l'impact sur la biodiversité dans toutes ses dimensions, en particulier dans la dimension animale.

C'est un règlement local de publicité qui ne révolutionne pas la planète – Comment pourrait-il le faire ? –, mais qui va tout à fait dans le sens des principes que nous avons essayé et, la plupart du temps, plutôt réussi à mettre en place dans l'ensemble de nos politiques en termes de ce que l'on appelle génériquement « le développement durable ».

S'il n'y a pas de remarque et pas de question, je mets aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le Règlement Local de Publicité (RLP).

M. le Maire

Le point n° 8, sera présenté par Monique LAFFORGUE au titre de la commission Animation et Vie Locale. Son jugement sera complété par celui de la commission Administration et Finances, et Christian GHIS en sera le rapporteur.

DÉLIBÉRATION N° 8 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 ENTRE LA COMMUNE ET LA MJC DE COMBS-LA-VILLE

Rapporteur principal au titre de la commission Animation et Vie Locale :

Madame Monique LAFFORGUE, Adjointe au Maire en charge de l'action et stratégies culturelles locales.

Second rapporteur au titre de la commission Administration, Finances :

M. Christian GHIS, Adjoint au Maire en charge de l'optimisation budgétaire et finances communales

Présentation :

Considérant que le dispositif de soutien mis en place par la commune en direction de la MJC justifie l'établissement chaque année d'une nouvelle convention, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat 2020 avec la MJC.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je ne m'étends pas sur le sujet, mais il est vrai que nous avons au long cours, depuis de très nombreuses années, des relations extrêmement positives avec nos amis de la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture). Nous avons déjà, durant ce mandat, amélioré de manière substantielle les conditions d'exercice de l'ensemble de leurs activités, en particulier avec la création de l'espace Albert Camus qui avait, au moment où nous l'avions décidé, ému – Pourquoi pas ? La légitimité de l'émotion ne peut pas être contestée – certains riverains qui se sont aperçus très rapidement que ce bâtiment ne déparaissait pas dans le paysage, qu'il ne créait pas de trouble particulier et qu'il s'intégrait parfaitement dans les besoins à satisfaire, non seulement pour la MJC, mais également

pour d'autres associations locales, dont La compagnie des châteaux de sable qui bénéficie de locaux qu'elle apprécie beaucoup.

Nous continuons à travailler sur le bâtiment historique pour améliorer autant qu'il est possible, son attractivité et son potentiel. Nous sommes toujours en train de réfléchir et de travailler, mais c'est très complexe parce qu'il y a à la fois le bâtiment tel qu'il est et les potentialités d'en modifier certains de ses aspects intérieurs, pour aller vers une meilleure qualité du pôle Accueil. C'est un sujet sur lequel nous sommes toujours au contact de nos amis Président et Directeur de cette structure.

Sur la MJC, s'il n'y a pas de problème et pas de question, je mets aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 34

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la Convention de partenariat 2020 entre la Commune et la MJC de Combs-la-Ville.

M. le Maire

Le dernier point à l'ordre du jour est le n° 9. Il revient à Marie-Martine SALLES de nous le présenter. C'est un changement de logement sous concession pour les 2 gardiens des groupes scolaires de La Tour d'Aleron et de La Noue à la Sansonne.

DÉLIBÉRATION N°9 – CHANGEMENT DE LOGEMENT SOUS CONCESSION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC ASTREINTE AFFECTE AU GARDIEN DU GROUPE SCOLAIRE LA TOUR D'ALERON ET AU GARDIEN DU GROUPE SCOLAIRE LA NOUE À LA SANSONNE

Rapporteur principal au titre de la commission Administration, Finances :

Madame Marie-Martine SALLES, Première Adjointe au Maire en charge de la médiation de voisinage, de la gestion du personnel municipal et des relations avec le monde combattant.

Présentation :

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au changement des logements concédés aux gardiens, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le changement de logement sous concession d'occupation précaire avec astreinte affecté au gardien du groupe scolaire la Tour d'Aleron et au gardien du groupe scolaire La Noue à la Sansonne

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je ne vois pas de demande d'intervention. Je vais donc le mettre aux voix. Qui est favorable ? Il n'y a pas d'avis contraire et pas d'abstention.

Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR :	34
CONTRE :	-
ABSTENTION :	-

Décision :

Le Conseil Municipal ACCEPTE le changement de logement sous concession d'occupation précaire avec astreinte affecté au gardien du groupe scolaire la Tour d'Aleron et au gardien du groupe scolaire La Noue à la Sansonne

M. le Maire

Mes chers collègues, voici une réunion de notre assemblée qui méritait le temps que nous y avons passé. Je remercie chacun de sa contribution. Je remercie le public pour sa présence et pour son intérêt toujours marqué pour nos travaux. Je vous donne rendez-vous à tous le lundi 2 mars 2020, si j'ai bonne mémoire, pour un conseil qui sera consacré, essentiellement, au vote de notre budget primitif 2020 sur les bases des orientations que nous avons adoptées aujourd'hui.

Bonne soirée à tous.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 40.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 2 mars 2020.



Combs la Ville

Le 17 Janvier 2020

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2019/266-C

Aliénation de biens inscrits à l'inventaire de la commune : véhicule Peugeot Boxer immatriculé 550-DBN-77.

Décision 2019/267-C

Aliénation de biens inscrits à l'inventaire de la commune : véhicule Citroën Berlingo immatriculé 242-CBG-77.

Décision 2019/268-C

Autorisation d'occupation d'un logement communal de type F4 au bénéfice d'un agent pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Décision 2019/269-C

Signature d'une convention de prestations de services avec l'entreprise CLEMENTZ-EUROMEGRAS pour répondre aux besoins du service reprographie pour l'entretien préventif d'un massicot électrique « Idéal 4815 ».

Décision 2019/270-C

Signature d'un contrat d'assistance Optim avec la société FINANCE ACTIVE pour répondre aux besoins du service comptabilité – finances en matière de prospective financière.

Décision 2019/271-C

Signature d'un contrat de maintenance de progiciels avec la société GEOMEDIA SAS pour répondre aux besoins du service Bureau d'études en matière de production topographique.

Décision 2019/272-C

Signature d'une convention d'abonnement à la mise à jour Oracle avec la société ARPEGE pour les besoins du service formalités administratives en matière d'utilisation de la base de données.

Décision 2019/273-C

Portant sur les redevances d'occupation de logements communaux pour l'année 2020.



Combs la Ville

Le 17 Janvier 2020

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2019/274-C

Signature d'une convention relative aux travaux de mise sous plis pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 avec l'Etat, Ministère de l'intérieur, représenté par Madame la Préfète du département de Seine et Marne.

Décision 2019/275-C

Signature d'une demande de subvention de fonctionnement pour le cinéma La Coupole auprès de Grand Paris Sud pour l'année 2020.

Décision 2019/276-C

Signature d'une convention d'occupation du parking de l'ancien Intermarché de Combs-la-Ville avec la société Immo Mousquetaires afin d'y organiser la fête foraine.

Décision 2019/277-C

Signature d'une convention de prestations de services avec l'association ORALIE DU LIEN PAR LA PAROLE pour l'animation de deux jours d'ateliers, contes et paroles de vie sur le thème de la responsabilité, les 10 et 24 janvier 2020, proposés par le service Prévention, réussite éducative auprès de 7 classes de 1^{ère} du Lycée Jacques Prévert.

Décision 2019/278-C

Portant sur la tarification des différents services municipaux pour l'année 2020.

Décision 2019/279-C

Signature de 4 contrats avec la société DIAC LOCATION pour la location de batteries des véhicules électriques appartenant à la commune.

Décision 2019/280-C

Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle du Complexe sportif Le Paloisel avec l'association Philatélique de Combs-la-Ville pour l'organisation de son « Salon des Collectionneurs » les samedi 18 et dimanche 19 janvier 2020.

Décision 2019/281-C

Autorisation d'occupation d'un logement communal de type F4 au bénéfice d'un agent pour une durée d'un an renouvelable deux fois.



Combs la Ville

Le 17 Janvier 2020

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2019/282-C

Autorisation d'occupation d'un logement communal de type F4 au bénéfice d'un agent pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Décision 2020/01-C

Signature d'une demande de subvention de fonctionnement pour le Cinéma de La Coupole auprès de Grand Paris Sud pour l'année 2020.

Décision 2020/02-C

Signature d'une convention de prestations de services avec l'entreprise C.2.M pour répondre aux besoins du service restauration scolaire pour l'entretien et la maintenance des appareils de cuisson, réfrigération et congélation.

Décision 2020/03-C

Signature d'un contrat de maintenance et d'assistance des progiciels AVENIO et AVENIOWEB avec la société DI'X pour les besoins de la mairie en matière de gestion de l'archivage.

Décision 2020/04-C

Signature d'un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France dans le cadre du réaménagement de la dette de la commune.

Décision 2020/05-C

Modification de l'arrêté de création n°2016/13-C de la régie d'avances pour le service Animation, vie locale et associative suite à la diminution du montant de l'avance à la demande du Comptable Public.

Décision 2020/06-C

Signature d'une convention d'adhésion au SIMT, service de santé au travail interentreprises, pour les prestations de médecine de prévention au profit du personnel de la Commune.

Décision 2020/07-C

Signature d'une convention de prestations de services avec la société A+ PROD dans le cadre de l'organisation de la soirée du personnel communal le 10 janvier 2020.



Combs la Ville

Le 17 Janvier 2020

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2020/08-C

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec les associations pour l'année 2020.

Décision 2020/09-C

Signature d'une convention de partenariat entre la commune et l'association « Cercle d'Escrime » pour répondre aux besoins de l'Ecole Municipale des sports dans le cadre de 4 séances d'initiation à l'escrime par un intervenant diplômé.

Décision 2020/10-C

Signature d'un contrat avec la société MATHIEU pour répondre aux besoins des services techniques en matière d'entretien de la balayeuse.

Décision 2020/11-C

Abrogation de la décision n°2019/279-C portant sur la signature de 4 contrats avec la société DIAC LOCATION pour la location de batteries des véhicules électriques appartenant à la commune.